

Québec français



Mosaïques d'opinions

Number 46, May 1982

L'évaluation

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/56980ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(1982). Mosaïques d'opinions. *Québec français*, (46), 59–59.

À quoi servent les bulletins ?

Afin de bien percevoir l'utilité des bulletins dans le système scolaire, essayons d'imaginer la situation s'ils n'existaient pas.

Que répondraient les enseignants à cette persistante question des élèves : « Est-ce que ça compte ? » Peut-être ces derniers accepteraient-ils de travailler quelque temps gratuitement. Peut-être certains d'entre eux considéreraient-ils le plaisir d'apprendre comme une motivation suffisante. Il n'en reste pas moins que la majorité des élèves est fortement stimulée par le bulletin et que sa disparition entraînerait, fort probablement, une perturbation importante dans la vie de la classe.

Les parents, de leur côté, se plaignent déjà du fossé qui sépare l'école et la famille. Les enfants n'apportent plus de travaux à domicile et, quand ils en apportent, les parents sont souvent déçus devant le vocabulaire nouveau, les contenus nouveaux, les programmes nouveaux. Rien n'est plus comme avant. Quand ils veulent prendre contact avec l'école, surtout au secondaire, ils ne savent plus trop à qui s'adresser. C'est neuf ou dix personnes qu'ils doivent rencontrer pour recevoir un rapport complet sur les attitudes de leur enfant à l'école. Les rencontres parents-maîtres organisées par l'école, une fois par an, deux fois dans le meilleur des cas, sont insuffisantes pour créer ce lien école-famille réclamé par les parents.

Que leur resterait-il sans le bulletin qui, cinq fois l'an, leur fournit certains renseignements qui leur permettent de se faire une idée du rendement de leur enfant ?

La remise des bulletins fournit souvent l'occasion d'un franc dialogue entre parents et enfants et certaines situations se redressent à cette occasion.

Les administrateurs scolaires seraient, quant à eux, pris au dépourvu. Le bulletin leur est très utile pour classer les élèves et les orienteurs scolaires y trouvent une aide précieuse dans leur tâche de guide auprès des élèves, lors des choix de cours.

Et les employeurs ? Le bulletin constitue, à la fin d'un cours, une reconnaissance sociale des acquis faits par les élèves pendant leurs études. Si on le supprimait, les employeurs auraient tôt fait de le remplacer par leurs propres examens d'entrée.

Il semble donc que le bulletin rend actuellement des services certains.

Le bulletin remplit-il le rôle qu'on lui attribue ?

Comme on l'a vu précédemment, le bulletin remplit certains rôles, des rôles importants.

Il en est un cependant qu'il pourrait remplir mieux : c'est celui d'informer les parents.

On s'attend à ce que le bulletin fournisse aux parents le plus d'information possible afin de leur permettre de suivre l'évolution de leur enfant à l'école.

Quels renseignements fournit exactement le bulletin ?

En prenant connaissance du bulletin de leur enfant, les parents avertis peuvent voir la moyenne générale de leur enfant exprimée en pourcentage ou en lettre selon le cas, la moyenne du groupe auquel appartient l'enfant et le rang cinquième de ce dernier parmi l'ensemble des élèves recevant le même cours du même professeur.

Les parents peuvent aussi se rendre compte du nombre d'absences de leur enfant à chacun de ses cours. De plus, les enseignants expriment souvent leur appréciation du travail et du comportement de l'élève au moyen d'un code généralement facile à comprendre.

Revenons à la moyenne de l'élève. Quelle est la signification exacte de ce pourcentage ou de cette lettre ? Ça, les parents l'ignorent. Combien de travaux ont servi à l'évaluation ? Quels étaient les objectifs visés par ces travaux ? Où en est l'enfant dans le programme ? Quel est le mode de correction de l'enseignant ?

Les parents ne peuvent faire qu'une lecture normative du bulletin de leur enfant, ce qui leur indique où il se classe par rapport à la moyenne d'un groupe.

Nous ne nions pas l'importance du bulletin, mais nous croyons qu'il pourrait, s'il prenait une autre forme, devenir plus significatif, particulièrement pour les parents.

Le bulletin est-il utile aux élèves ?

Le bulletin est peut-être plus utile aux élèves qu'à leurs parents. En fait, plusieurs parents ne prennent jamais connaissance du bulletin de leur enfant au secondaire, soit parce qu'ils ne savent pas le lire, soit tout simplement par manque d'intérêt.

Les élèves, quant à eux, y voient une reconnaissance officielle de leurs efforts.

Ce n'est pas ce qu'ils ont appris qui les intéresse, c'est la note qu'ils ont obtenue. Le bulletin exerce sur eux un pouvoir de stimulation important. C'est un peu comme s'ils recevaient un salaire annuel réparti en cinq versements.

Comment les parents lisent-ils le bulletin de leur enfant ?

On a souvent tendance à oublier que les parents ne sont pas tous enseignants et qu'ils ne sont pas nécessairement familiers avec le jargon de l'évaluation.

La plupart des parents, ceux qui s'intéressent à leur enfant, s'empressent, quand ils reçoivent le bulletin, d'aller voir le résultat. « C'est quoi, ta note ? Seulement 70% ! C'est pas beaucoup ! » C'est vrai si la moyenne du groupe est de 80%. Mais si, au contraire, l'élève obtient ainsi 10% de plus que la moyenne ? Ils oublient que la note, en absolu, n'a que peu de signification, et le concept d'écart à la moyenne leur échappe très souvent.

Et la moyenne, qu'est-ce qu'elle veut dire ? Le professeur note-t-il largement ? sévèrement ?

Beaucoup de parents se contentent de jeter un coup d'œil rapide sur l'appréciation du comportement. « Travail : C ; Comportement : C. Tu pourrais faire mieux ! » Que dire d'autre ?

À quoi bon corriger au collégial ? le bulletin suffit !

Si, au primaire et au secondaire, le bulletin a pour fonction de renseigner les parents sur les apprentissages de leurs enfants, il en va autrement au collégial. À ce niveau, il s'adresse plutôt à l'étudiant et a pour seule fonction de sanctionner officiellement le résultat de chacun de ses cours, grâce à une note sur cent, et de produire la moyenne du groupe où il a suivi ce cours. Le bulletin vient toujours après le cours.

Si l'étudiant veut connaître l'état de ses apprentissages, il doit se fier aux résultats de ses travaux en cours de session et aux annotations qui s'y trouvent, s'il s'en trouve. Il peut toujours obtenir davantage d'informations s'il s'adresse à son professeur.

À quelles conditions ces renseignements peuvent-ils lui être utiles ?

1. Il faut que l'étudiant connaisse dès le début du cours les objectifs d'apprentissage (attitudes, habiletés, contenus) qui lui sont proposés ou qu'il s'est proposés afin qu'il puisse apprécier sa situation en cours de cheminement. Comment demander à un étudiant de participer activement à son apprentissage quand il en connaît le terme seulement en cours de route ou pire au fil d'arrivée ?

2. Il faut que l'étudiant ait l'occasion et de savoir où il en est dans son apprentissage (pratiques et exercices) et de savoir s'il a atteint ses objectifs et dans quelle mesure (performances, examens, travaux finals). L'étudiant doit apprendre avant de faire la preuve qu'il a appris. Il est décevant pour lui de découvrir à la fin du cours qu'il ne maîtrise pas bien ses apprentissages ou, ce qui est plus cynique encore, de découvrir comment il aurait dû s'y prendre pour y parvenir.

3. Il faut, pour ce faire, que l'étudiant puisse interpréter les notes chiffrées sur ses travaux corrigés et que les annotations sur ses pratiques et ses exercices soient de telle nature qu'elles lui permettent de comprendre ce qui ne va pas et surtout de savoir ce qu'il doit faire et comment il doit le faire pour poursuivre son apprentissage. Rien n'est plus décevant pour un étudiant que de recevoir ses travaux vierges de tout commentaire, ou avec des commentaires qui qualifient sa performance sans le renseigner sur les moyens à prendre pour l'améliorer.

Ces trois conditions m'apparaissent nécessaires à une pratique honnête de l'évaluation des apprentissages au collégial. Et l'apprentissage du français n'y échappe pas plus que dans les autres disciplines.